

II.II. Ressources

Les champs marqués d'un * doivent être remplis avant que le formulaire puisse être soumis au niveau suivant.

II. Vérification de la conformité - contexte et mise en œuvre

II.II. Ressources pour la vérification et l'application de la conformité au règlement Bois

Les ressources disponibles pour la vérification de la conformité et la mise en œuvre sont essentielles pour garantir l'application du règlement Bois et donc la réduction de la mise sur le marché de l'UE de bois ou de produits dérivés issus d'une récolte illégale et l'amélioration de la traçabilité du bois tout au long de la chaîne d'approvisionnement dans l'UE. Il est donc important de savoir de quelles ressources disposent les autorités chargées de la mise en œuvre du règlement Bois et de combien de ressources elles ont besoin par contrôle de conformité. Pour mieux comprendre les ressources nécessaires à la vérification de la conformité des opérateurs qui mettent sur le marché du bois/ des produits dérivés importés, il est également important de savoir s'il existe des pays de récolte ou d'origine spécifiques pour lesquels la vérification de la conformité au règlement Bois est particulièrement complexe et demande donc beaucoup de ressources.

Ressources disponibles pour la vérification de la conformité et l'application de la loi

Veillez préciser le personnel et les ressources consacrés à la mise en œuvre et à l'application du règlement Bois pendant la période de référence. Veuillez **compter uniquement le personnel qui se concentre sur le règlement Bois**, et non le personnel de soutien supplémentaire ou le personnel des douanes, à moins que les douanes ne soient l'une des autorités compétentes.

* 1 **Le personnel et les budgets** consacrés à la mise en œuvre et à l'application du règlement Bois pour le **bois issu du marché intérieur** et le **bois importé**

sont :

séparés

combinés

Pour le **bois issu du marché intérieur et le bois importé combinés** (y compris les opérateurs, les commerçants et les organismes de contrôle, le cas échéant)

* 6 Quel est le **temps total combiné approximatif** consacré par le personnel à la mise en œuvre et à l'application du règlement Bois ?

Indiquez les **équivalents temps plein (ETP)**, par exemple, 10 employés à temps partiel travaillant chacun à 50 % et consacrant 50 % de leur temps au règlement Bois = 2,5 ETP

2,5

* 7 Quel a été le budget annuel total consacré à la mise en œuvre et à l'application du règlement Bois au cours de la période de référence (par exemple, frais de déplacement, frais d'atelier, frais d'analyse d'échantillons, frais d'émission de sanctions, frais juridiques, etc.)

25000

EUR

8 On suppose que la mise en œuvre du règlement Bois en ce qui concerne les opérateurs et les organismes de contrôle est incluse dans ce qui précède. Si ce n'est pas le cas, veuillez le préciser ici :

Ressources nécessaires en moyenne pour la vérification de la conformité par type de contrôle

9 Quel est le **temps moyen consacré** à chaque type de contrôle des opérateurs mettant sur le marché du bois/des produits dérivés **issus du marché intérieur** (y compris la préparation, le transport, l'inspection sur place, le suivi, la procédure administrative, mais **non** la poursuite des actions de contrôle, la préparation des réponses aux plaintes et les affaires judiciaires) ?

Un contrôle purement documentaire peut consister en de **multiples** examens de documents. Le contrôle documentaire et sur place peut consister en de **multiples** examens de documents et visites.

| | Jusqu'à 1 jour | 1-2 jours | 3-4 jours | 1 semaine | Plus d'une semaine |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------------|
| Contrôles purement documentaires | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> |
| Contrôles documentaires et sur place | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> |

10 Quel est le **temps moyen consacré** à chaque type de contrôle des opérateurs mettant sur le marché du bois/des produits dérivés **importés** (y compris la préparation, le transport, l'inspection sur place, le suivi, la procédure administrative, mais **non** la poursuite des actions de contrôle, la préparation des réponses aux plaintes et les affaires judiciaires) ?

Un contrôle purement documentaire peut consister en de **multiples** examens de documents. Le contrôle documentaire et sur place peut consister en de **multiples** examens de documents et visites.

| | Jusqu'à 1 jour | 1-2 jours | 3-4 jours | 1 semaine | Plus d'une semaine |
|--------------------------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Contrôles purement documentaires | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Contrôles documentaires et sur place | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

11 Quel est le **temps moyen consacré** à chaque type de contrôle des opérateurs mettant sur le marché du bois/des produits dérivés **d'origine inconnue** (y compris la préparation, le transport, l'inspection sur place, le suivi, la procédure administrative, mais **non** la poursuite des actions de contrôle, la préparation des réponses aux plaintes et les affaires judiciaires) ?

Un contrôle purement documentaire peut consister en de **multiples** examens de documents. Le contrôle documentaire et sur place peut consister en de **multiples** examens de documents et visites.

| | Jusqu'à 1 jour | 1-2 jours | 3-4 jours | 1 semaine | Plus d'une semaine |
|--------------------------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Contrôles purement documentaires | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Contrôles documentaires et sur place | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

12 Quel est le **temps moyen consacré** à chaque type de contrôle des **organismes de contrôle** ?

Un contrôle purement documentaire peut consister en de **multiples** examens de documents. Le contrôle documentaire et sur place peut consister en de **multiples**

examens de documents et visites.

| | Jusqu'à 2 jours | 3 à 5 jours | Plus de 5 jours |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Contrôles purement documentaires | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Contrôles documentaires et sur place | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Vérification de la conformité exigeant beaucoup de ressources pour certains pays n'ayant pas conclu un accord de partenariat volontaire (pays hors APV)

13 Pour les vérifications de conformité particulièrement exigeantes en ressources des opérateurs qui mettent sur le marché du bois/des produits dérivés importés, qui sont liées au pays de récolte ou d'origine hors APV d'où l'opérateur les a importés, veuillez indiquer le nom du/des pays et la/les raison(s) de cette intensité particulière d'utilisation des ressources :

| | Pays de récolte ou d'origine | Raison(s) de la complexité (par exemple, législation applicable complexe sur le pays de récolte ; langue ; documents non fiables en raison de la corruption ; pays de transformation dont la traçabilité au pays de récolte est nulle ou faible). |
|----|------------------------------|---|
| 1 | Brésil | différents systèmes dans différents états, beaucoup d'ONG rapportant des illégalités, des langues, des soupçons de corruption |
| 2 | Chine | langue, absence de certificats de conformité complets (origine forestière souvent inconnue) et, jusqu'à récemment, aucune interdiction concernant le bois illégal |
| 3 | Myanmar | langue, difficulté de faire correspondre le système actuel aux obligations du règlement Bois, faible qualité de la documentation, nombreux changements : instabilité du système juridique concernant la sylviculture, nature fermée de l'industrie forestière, soupçons de corruption |
| 4 | Ukraine | langue, lois forestières difficiles à trouver, certificats de conformité mal documentés, soupçon de corruption |
| 5 | | |
| 6 | | |
| 7 | | |
| 8 | | |
| 9 | | |
| 10 | | |

Remarques

14 Remarques :

9, 12 laissés vierges car non applicables en BE

Contact

ENV-DECLARE@ec.europa.eu